

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 26

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 17 AVRIL 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2024

**PRÉSENTS :**

**Mmes.** S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE

**Mrs.** E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

**Mmes** I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,  
N. AUBERT

**Mrs.** D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,  
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE, M. LOMBARDO

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mmes et Mrs.** A. JARILLO (pouvoir à S. PONCHON), C. PTAK (pouvoir à PH. MARTIN),  
C. CHAUVET (pouvoir à B. CLARETON), B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), S. DIET-  
PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE)

**ABSENTE :**

**Mme** N. BOUABDALLAH

**Secrétaire de Séance :** Madame Marina LUCIANI-RIPETTI

**20240417 – 08/URBA02. CESSION DE LA PARCELLE DZ 386**  
**À M. ET MME MASTORINO**

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée DZ 96 d'une superficie totale de 7 988 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « LES BLAQUIERES NORD ».

M. et Mme MASTORINO propriétaires de la parcelle DZ 194 riveraine, ont fait part de leur intérêt pour acquérir environ 1200 m<sup>2</sup> tirés de la parcelle DZ 96 afin de poursuivre le bon entretien sur ce secteur.

Cette parcelle (nouvellement numéroté DZ 386), située en zone naturelle au regard du PLU est en nature de pinède avec un fort dénivelé sous forme de paliers. Le zonage sus-mentionné ne permettra pas la réalisation de constructions hormis celles prévues au règlement du PLU (*constructions nécessaires à la gestion des espaces naturels, constructions et installations techniques ne portant pas atteinte au site, aires de jeux, de sports et de stationnement ouvertes au public*).

Les services de la Direction Immobilière de l'État ont été consultés le 04 décembre 2023 et ont estimé le bien à 2 950 €. Toutefois, la Commune a décidé de proposer la cession à M. et Mme MASTORINO au prix de 6 000€ qui l'ont accepté. Ce montant se justifie par les frais de géomètre pris en charge par la Commune.

Les frais de notaire liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 03 avril 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 7 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTE la cession de la parcelle DZ 386 au prix de 6 000 €,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 18 avril 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

